

EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ

Hydro-Québec a choisi de traverser un des rares milieux naturels protégés de l'Estrie

26 octobre 2016 | Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

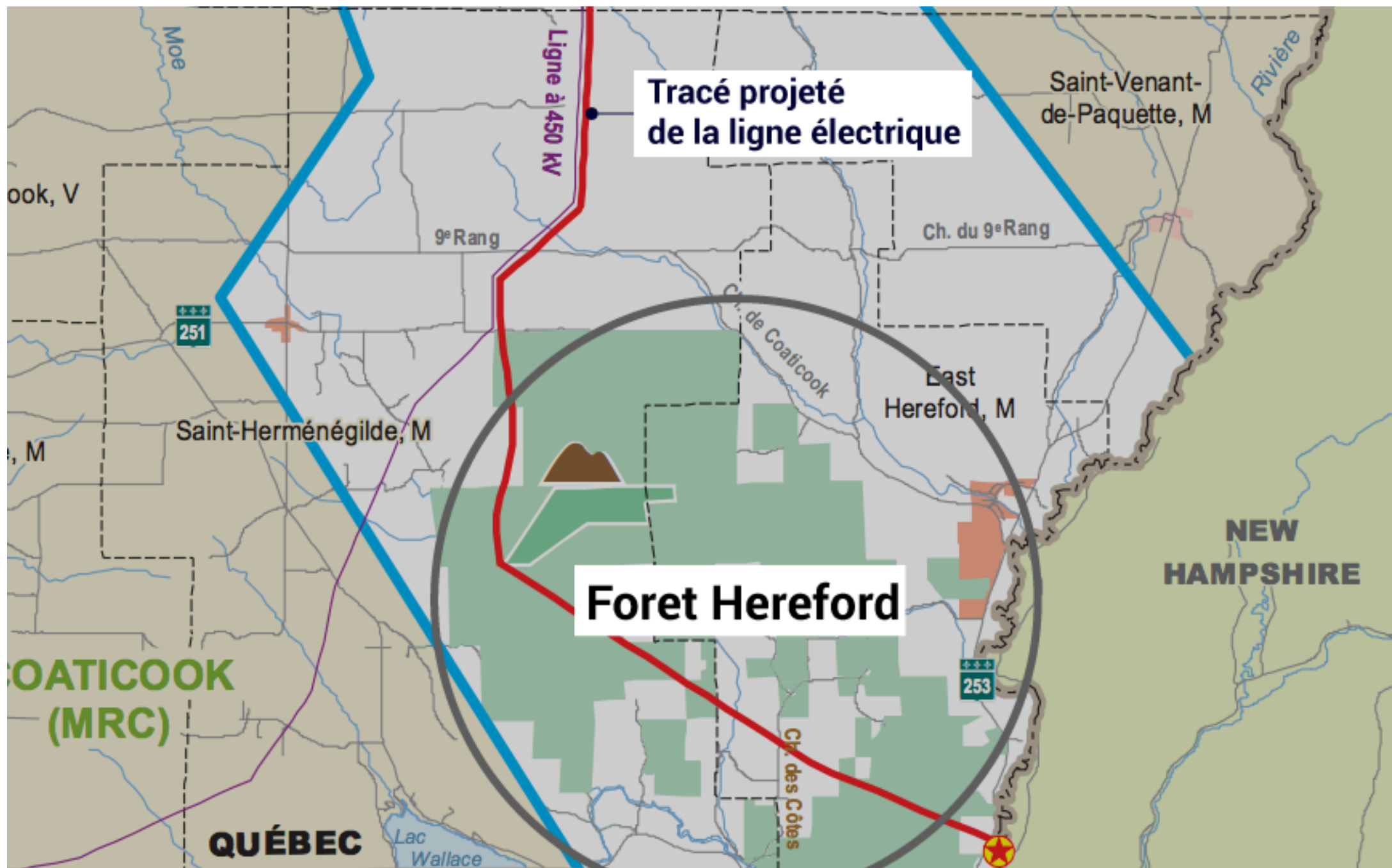


Photo: Renaud Philippe Le Devoir

Un porte-parole d'Hydro-Québec souligne que la largeur de la bande de terre qui sera entièrement déboisée en plein cœur de l'un des rares territoires naturels protégés en Estrie a été réduite.

La future ligne d'exportation d'Hydro-Québec vers le New Hampshire traversera en plein cœur l'un des rares territoires naturels protégés en Estrie. Une situation que dénonce l'organisme Corridor appalachien. Dans son mémoire au BAPE, dont *Le Devoir* a obtenu copie, il déplore le manque de considération pour ce massif forestier légué par son ancien propriétaire précisément pour en assurer la conservation.

Le secteur de la forêt Hereford est situé au sud-est de Sherbrooke, tout près de la frontière américaine. Ce massif forestier couvre une superficie de 53 km², y compris le mont Hereford. Il a été légué par son ancien propriétaire, feu Neil Tillotson, dans le but d'en préserver la richesse écologique « pour les générations futures. »



Tout ce secteur boisé est d'ailleurs administré par une entreprise de bienfaisance qui est responsable de sa conservation et de son développement dans le « *respect de l'environnement.* »

Or, le tracé retenu par Hydro-Québec pour son projet Interconnexion Québec-New Hampshire doit traverser en plein coeur ce milieu naturel afin de rejoindre la frontière américaine, où la ligne de 320 kilovolts doit se connecter à la ligne Northern Pass.

Inacceptable

Pour l'organisme de conservation Corridor appalachien, la décision de la société d'État est tout simplement inacceptable. « *Qu'elle soit ou non inscrite au registre des aires protégées du gouvernement du Québec, la servitude réelle et perpétuelle de conservation forestière en vigueur sur la forêt Hereford n'en demeure pas moins une aire protégée à part entière et qui mérite de demeurer entière, intacte et inviolée* », souligne leur mémoire, qui doit être présenté jeudi au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'organisme, qui se consacre à la protection de milieux naturels depuis une quinzaine d'années, juge aussi qu'Hydro-Québec « *a minimisé de façon importante la valeur et la portée de la réserve naturelle et de la servitude de conservation dans son étude d'impacts [...]* ». Sa directrice générale, Mélanie Lelièvre, rappelle d'ailleurs que l'Estrie compte peu de secteurs protégés. À l'heure actuelle, à peine 3,2 % du territoire de la région est dédié à la conservation, dont une bonne part sur des terrains privés.

Corridor appalachien, qui a reçu l'appui d'autres groupes environnementaux, redoute par ailleurs le « *message* » envoyé par un promoteur comme Hydro-Québec aux propriétaires qui voudraient céder un terrain privé à des fins de protection de milieux naturels. « *Il serait plus que désolant que les servitudes réelles et perpétuelles à des fins de conservation ne passent pas ce test, et que la protection même de la vocation de tels territoires soit mise en péril* », prévient l'organisme.

Réduire les impacts

Le porte-parole d'Hydro-Québec, Serge Abergel, souligne pour sa part que la société d'État travaille avec « *Forêt Hereford* », qui administre ce territoire, afin de réduire les impacts du tracé de la future ligne destinée à l'exportation d'électricité. Par exemple, la largeur de la bande de terre qui sera entièrement déboisée a été réduite.

« *On comprend que ce n'est pas une ligne invisible* », a-t-il toutefois admis, dans le cadre d'un entretien mardi en début de soirée. Hydro-Québec a étudié d'autres tracés, mais ceux-ci auraient eu des impacts visuels plus importants, selon M. Abergel. Quant à l'idée d'enfouir la ligne de transport, celle-ci serait techniquement et financièrement impossible à réaliser, a-t-il affirmé.